



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 004-18 C

**Objet :** *RS - Approbation du règlement relatif au télétravail au sein de Chambéry métropole-Cœur des Bauges*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 55

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Christine Dioux - Xavier Dullin - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Françoise Bovier-Lapierre à Alexandra Turnar - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Françoise Marchand - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoît Perrotton à Dominique Mornand - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Jean-Pierre Ruffier à Bernadette Laclais

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Henri Dupassieux - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 004-18 C

objet **RS - Approbation du règlement relatif au télétravail au sein de Chambéry métropole-Cœur des Bauges**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 détermine les conditions d'exercice du télétravail dans la fonction publique.

Par délibération n° 143-16 C du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une période d'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité.

Après un appel à candidatures, neuf agents issus de diverses directions, ont expérimenté le télétravail sur une période de six mois. Ils ont été formés par la direction des systèmes d'information et équipés de matériel mobile.

Un point d'échange sur leur retour d'expérience a été organisé le 21 décembre 2017.

Les agents en expérimentation ont exprimé leur satisfaction en mettant en évidence les nombreux avantages du télétravail. Ils disent se trouver plus efficaces et productifs dans leur travail.

Ce mode d'organisation permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il favorise l'amélioration des conditions de travail, limite la fatigue et les risques inhérents aux déplacements.

Au regard du bilan positif de cette expérimentation, il est proposé d'approuver le règlement relatif au télétravail, joint en annexe, permettant ainsi le déploiement permanent du télétravail dans la collectivité.

**Vu** l'article 133 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relative à la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

**Vu** la délibération n° 143-16 C du Conseil communautaire du 29 septembre 2016 RD - Expérimentation du télétravail à Chambéry métropole,

**Vu** l'avis du comité technique du 6 février 2018,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le règlement relatif au télétravail joint en annexe,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du télétravail.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 004-18 C

**Objet de l'acte** : RS - Approbation du règlement relatif au télétravail au sein de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

**Thème Préfecture** : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 6 - Autres

**Date de l'acte** : 08 février 2018

**Annexe** : règlement intérieur du télétravail;Annexe RI télétravail - formulaire demande télétravail;Annexe RI télétravail - guide de l'environnement numérique du télétravailleur;

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20180208-lmc1H20600H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H20600H1

**Date de transmission en Préfecture** : 15 février 2018

**Date de réception en Préfecture** : 15 février 2018